

COMMUNE DE CHATILLON-SUR-CHALARONNE (Ain)**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MARS 2024****N°DCM-2024-010****OBJET :****FINANCES**Compte administratif 2023
Budget principal

L'an deux mille vingt-quatre le cinq mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Châtillon-sur-Chalaronne, s'est réuni en mairie, après convocation en date du 28 février 2024, sous la présidence de M. Patrick MATHIAS, Maire.

M. le Maire ouvre la séance, il procède à l'appel des conseillers :

Etaient présents :

M. MATHIAS - M. PERREAULT - Mme BIAJOUX - M. JACQUARD - Mme BAS-DESFARGES - M. MORIN - Mme ROBIN - M. MARTINON - M. CURNILLON - Mme RAVOUX - Mme SOUPE - Mme BROCHARD - M. DI CARLO - Mme COUTURIER - M. GINDRE - Mme FETTET-RICHONNIER - M. DECOMBLE - M. JANNET - Mme D'ALMEIDA - M. FROMONT.

Absents ayant donné un pouvoir :

Mme CARLOT-MARTIN représentée par Mme ROBIN - Mme BUJALANCE MERLIN représentée par Mme BAS-DESFARGES - M. POCHON représenté par M. JACQUARD - M. DUPUPET représenté par M. MARTINON - Melle ROUSSEL représentée par Mme BIAJOUX - M. LEGRAS représenté par M. FROMONT - Mme COLLOVRAY représentée par M. JANNET.

Absent : néant.Membres en exercice : 27
Membres présents : 20
Membres votants : 26

Madame Danièle SOUPE est élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

* * *

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur MORIN pour la présentation du compte administratif 2023 : En section de fonctionnement, les dépenses de l'exercice 2023 se sont élevées à 6 341 158,10 €, y compris les opérations d'ordre. Les recettes se sont élevées à 7 794 532,41 € (l'excédent de fonctionnement 2022 reporté s'élevant à 1 069 352,03 €).

Vue d'ensemble de la section de fonctionnement :

Chapitre	Dépenses de fonctionnement 2023	BUDGET 2023	Mandats émis
011	Charges à caractère général	2 731 825,00	2 062 251,57
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 882 500,00	2 774 389,06
014	Atténuations de produits	5 000,00	2 259,00
65	Autres charges de gestion courante	1 255 604,00	961 949,19
66	Charges financières	241 616,00	221 869,00
67	Charges spécifiques	5 000,00	365,83
68	Dotations aux provisions, dépréciations	384,00	384,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	370 000,00	317 690,45
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			6 341 158,10 €

Chapitre	Recettes de fonctionnement 2023	BUDGET 2023	Titres émis
013	Atténuations de charges	147 000,00	173 498,37
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	209 500,00	226 425,52
73	Impôts et taxes	5 652 183,00	5 787 198,62
74	Dotations et participations	1 323 128,00	1 344 069,98
75	Autres produits de gestion courante	132 500,00	153 284,75
77	Produits spécifiques	3 500,00	4 500,30
78	Reprises provisions, dépréciations	00,00	00,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	106 500,00	105 554,87
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT			7 794 532,41 €

En section d'investissement, les dépenses se sont élevées à 3 323 744,03 € et les recettes à 3 176 084,40 € (le solde d'exécution reporté 2022 est négatif à 577 742,17 €).

Vue d'ensemble de la section d'investissement :

Chapitre	Dépenses d'investissement 2023	Mandats émis
20-21-23	Total des dépenses d'équipement	1 293 507,82
16	Emprunts et dettes	1 768 677,62
27	Autres immobilisations financières (portage EPF)	133 334,50
040 - 041	Opérations d'ordre entre sections	128 224,09
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		3 323 744,03 €

Au niveau des opérations individuelles, les principales dépenses réalisées sont :

- 291 574,76 € pour les travaux de voirie et réseaux de l'avenue Foch,
- 58 775,14 € pour l'équipement, le matériel et le mobilier du musée numérique Micro-Folie,
- 66 177,36 € pour l'aménagement de l'aire de camping-cars,
- 78 623,70 € pour la rénovation de l'éclairage des sites sportifs,
- 68 868,93 € pour les travaux divers sur les bâtiments communaux,
- 67 306,14 € pour les travaux divers sur la voirie communale.

Chapitre	Recettes d'investissement 2023	Titres émis
13	Subventions d'investissement	421 404,55
21	Immobilisations corporelles (remboursement SIEA)	1 284,18
10	FCTVA, taxe d'aménagement, exc. de fonctionnement capitalisé	1 788 036,00
16	Emprunts et dettes assimilées (refinancement taux révis. Dexia)	625 000,00
040-041	Opération d'ordre entre sections	340 359,67
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		3 176 084,40 €

Le FCTVA versé par l'Etat à la collectivité a représenté 95 006,16 €. La taxe d'aménagement perçue sur les autorisations d'urbanisme s'est élevée à 193 029,84 €. Au niveau des opérations individualisées, les principales recettes réalisées proviennent des co-financeurs de l'aménagement du terrain synthétique de l'Europe pour un total de 310 000 € (dont 150 000 € de la Région AURA, 130 000 € de la CC de la Dombes et 30 000 € de la Commune de Neuville-les-Dames). L'Etat a versé 32 000 € au titre du FNADT pour accompagner l'équipement de la Micro-Folie.

Les restes à réaliser au 31 décembre 2023 s'élèvent à 378 853,79 € en dépenses (dont 77 028 € pour la mission de maîtrise d'œuvre en vue de la restauration du bâtiment de l'église, 50 400 € pour la rénovation énergétique du gymnase de l'Europe, 32 273,12 € pour les travaux de couverture du toit du Centre Culturel et 81 387,60 € pour le remplacement de la chaudière de l'école élémentaire Commerson. Ils représentent 208 577,70 € en recettes (dont 105 000 € de l'Agence Nationale du Sport et 55 000 € de la Région pour soutenir la rénovation énergétique des bâtiments sportifs).

Le résultat de clôture de l'exercice 2023 fait apparaître :

- un excédent en section de fonctionnement de 2 522 726,34 €.
- un déficit en section d'investissement de 725 401,80 €.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (26 voix pour, le Maire sort de la salle au moment du vote),

APPROUVE le compte administratif 2023 du budget principal ci-dessus détaillé.

Ainsi délibéré le 5 mars 2024

Le Maire,
Patrick MATHIAS



Acte rendu exécutoire après :

Affichage ou notification

Le : 13/03/2024

Et dépôt en Préfecture

Le : 13/03/2024

Pour extrait conforme.

Au registre sont les signatures.